

DEPARTEMENTS ISERE-SAVOIE

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

DU GUIERS ET DE L'AINAN

---oooOooo---

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

Séance du 07 Décembre 2023

---oooOooo---

L'an deux mille vingt-trois et le 7 décembre à 18 heures 30, le Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni en séance ordinaire, en son siège, à PONT DE BEAUVOISIN, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER, Président.

La séance ouverte, il est procédé à l'appel des Délégués. Sont présents :

MM. LARDIN, BAZUS, GONZALES, GUIBOUD RIBEAUD, DEGONNE, REY (**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS**)

M. BUISSON et MME MEUNIER (**LA BATIE DIVISIN**)

M. GALLICE et MME MESSAOUDENE (**PONT DE BEAUVOISIN ISERE**)

MME TOURNIER et M. PEGOUD (**PRESSINS**)

MME PEGOUD et M. RIBET (**ROMAGNIEU**)

MM. LONGO et GIRARD CUSIN (**ST ALBIN DE VAULSERRE**)

MM. PERRIN et PILLAUD TIRARD (**ST JEAN D AVELANNE**)

MM. REYNAUD et CHABOUD (**ST MARTIN DE VAULSERRE**)

M. REVEL (**ST GENIX LES VILLAGES**)

MM. ARGOUD et DAMOUR (**ROCHFORT**)

M. PLANCHE (**VEREL DE MONTBEL**)

MM. BRENGUIER et PERROUSE (**DOMESSIN**)

M. CHAUVIN (**BELMONT TRAMONET**)

M. BERTHOLLIER et MME BLANC-DREVETTE (**PONT DE BEAUVOISIN SAVOIE**)

M. MORO (**SAINT BERON**)

M. GAUDE (**LA BRIDOIRE**)

M. DUFOUR et MME BARBIAN (**MIRIBEL**)

Sont également présents : M NEYTON et Mme LAPREVOTE du SIEGA respectivement directeur et adjointe de direction, M. ROESCH chef de secteur à SUEZ, M. ELIA Ingénieur chargé d'études au Cabinet Merlin.

S'étaient fait excuser : Alain DUTRUC avec pouvoir à Michel GALLICE, Annie LEHNEBACH avec pouvoir à Christian BERTHOLLIER, Freddy REY avec pouvoir à Didier GONZALES, Pascal PERROT-MINNOT avec pouvoir à Thierry CHAUVIN.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer et M. le Président passe à l'ordre du jour.

M GONZALES est désigné comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2023

Le Conseil Syndical,

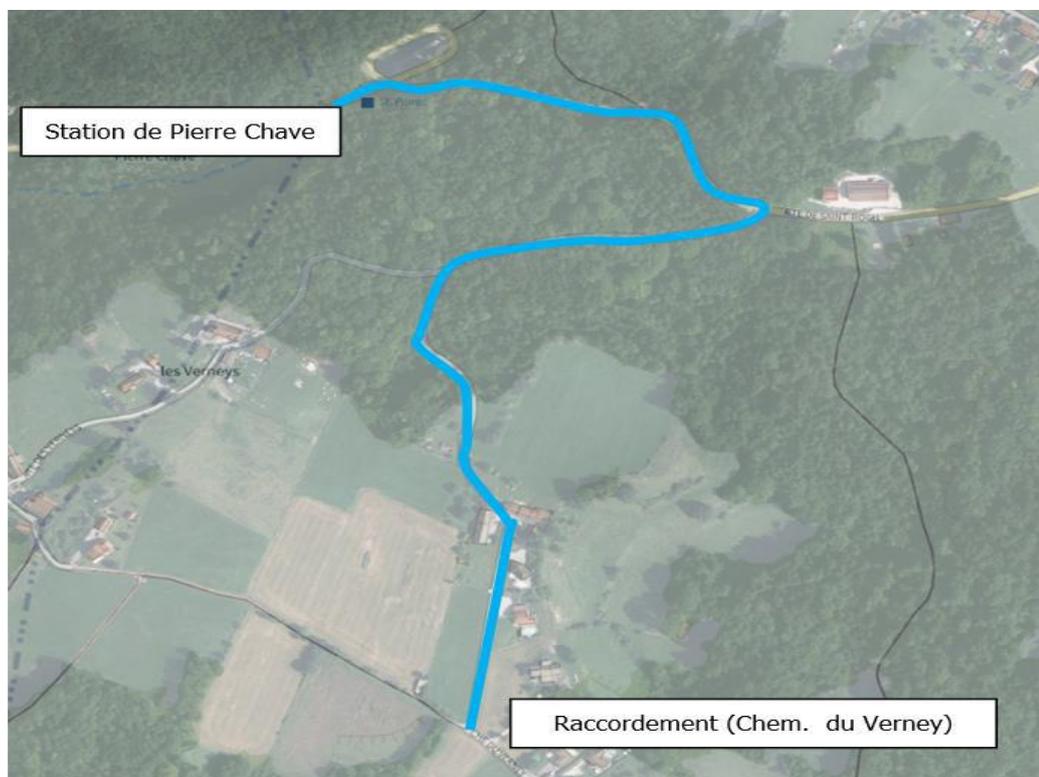
Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée approuve le P.V. de la réunion du 23 Octobre 2023 à l'unanimité.

---oooOooo---

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS

Un diaporama des différents travaux en cours sur le territoire du SIEGA est présenté par M. ELIA du Cabinet Merlin.

INTERCONNEXION MIRIBEL LES ECHELLES – ST LAURENT DU PONT : les travaux de pose de la canalisation FD125 sont terminés. Il reste à réaliser la pénétration/pose équipement à la station Pierre Chave. La traversée d'une paroi rocheuse en encorbellement est posée, cependant une réflexion est en cours pour une meilleure insertion paysagère.



CHANTIERS A VENIR :

- ROMAGNIEU : maillage des canalisations d'alimentation en eau potable sur le Chemin des Communes et des Côtes de Malatrait. Le démarrage est prévu pour le 15 janvier 2024
- ST ALBIN DE VAULSERRE : la mise en conformité du réseau d'assainissement démarrera le 11 décembre 2023 (lot canalisations)
- ST ALBIN DE VAULSERRE : les appels d'offre concernant la mise en conformité du réseau d'assainissement (lot génie civil et lot électromécanique) seront lancé avant Noël pour un démarrage en 2024

ETUDES EN COURS :

- La mise en conformité du système d'assainissement de la commune de St Béron : l'étude est en cours de réalisation
- DOMESSIN : mise en place de canalisation en tranchée commune avec la Fruitière en vue de la suppression de la lagune de la Cicatière: l'étude est en cours de réalisation

---0000000---

PROSPECTIVE FINANCIERE - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX D'EAU POTABLE

Monsieur le Président présente la programmation pluriannuelle de travaux d'assainissement se déclinant de la manière suivante :

Période	Opération	Montant HT
2023	Miribel-les-Echelles : sécurisation partielle de la ressource - Interconnexion avec St Laurent du Pont	500 000 €
2023 - 2026	Construction des futurs locaux SIEGA / SIAGA	3 200 000 €
2024	Velanne - Le Bourg (Tranche 2)	51 000 €
2024	Réservoir du Haut Fayet, réservoir de Chalamand et réservoir du Plan (vannes motorisées et débitmètres)	102 000 €
2024	Augmentation de la capacité de la station de Corbière (renforcement de la station de pompage à 60 m ³ /h pour 290 m de HMT)	300 000 €
2025	Augmentation de la production de la ressource de Pressins : création d'un nouveau forage + liaison + voie d'accès	200 000 €
2025	Augmentation de la production de la ressource de St Geoire en Valdaine (mise en place d'une pompe d'exhaure vers le Moyen Service Sud, conduites de liaison)	150 000 €
2025 - 2026	Augmentation de l'autonomie du réservoir Corbière (création d'une cuve supplémentaire de 700 m ³)	700 000 €
2025 - 2026	Interconnexion avec le SIE des Abrets Pré Noir - Chalamand	600 000 €
2027	Augmentation de la production de la ressource de St Sulpice des Rivoires : création d'un nouveau point de captage (puits ou forage)	100 000 €
2027	Augmentation de l'autonomie du réservoir Rozier : cuve de 500 m ³ (2ème phase)	250 000 €
2028	Augmentation de l'autonomie du réservoir de La Branchat (création d'une cuve supplémentaire de 500 m ³)	350 000 €
2029 - 2033	Renouvellement ciblé étalé de 2029 à 2033 (5 ans)	2 680 000 €

Projection financière & incidence sur la redevance :

La recherche de l'optimum entre emprunt et augmentation de la redevance conduit au scénario suivant : afin d'assurer la faisabilité financière du programme de travaux, la simulation prévoit la réalisation d'un

emprunt spécifique à la construction des futurs locaux de 2,2 M€ (taux de 4,5 % sur 25 ans), dans une hypothèse d'absence de subventions, à réaliser fin 2023 ou début 2024.

Parallèlement, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la redevance eau potable de 3 % en 2024 et 2 % en 2025.

---0000000---

PROSPECTIVE FINANCIERE - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président présente la programmation pluriannuelle de travaux d'assainissement se déclinant de la manière suivante :

Période	Opération	Montant HT
2024	St Albin de Vaulserre - Transit vers La Calabre via St Jean Les Eteppes (refoulement pneumatique)	1 350 000 €
2024	Domessin - Transit La Cicatière vers La Calabre via La Baronnie (phase 1 -tranchée commune avec la Fruitière de Domessin)	230 000 €
2025	St Béron - Transit vers St Albin	1 650 000 €
2025 -26	Pont de Beauvoisin 38 - Suppression rejets directs : centre-ville (aval du pont François 1er)	900 000 €
2026	Structure Générale - Réaménagement lagunage de La Bridoire	160 000 €
PAS DE TRAVAUX SUR LA PERIODE 2027 - 2029		
2030	Saint Genix - Réhabilitation réseau Route de la Glière (secteur Tennis & Camping)	450 000 €
2031	Belmont Tramonet - Tramonet & ZI Val Guiers - Transit des effluents vers St Genix	316 410 €
2032	St Jean d'Avelanne - Suppression rejets directs : Chemin de la Ranche	95 000 €
2033	Domessin - Transit La Cicatière vers La Calabre via La Baronnie (phase 2)	150 000 €
2034 - 2035	St Béron - Suppression points noirs ANC : Extension collecte Le Raclet	745 000 €
2036	St Béron - Suppression points noirs ANC : Extension collecte Le Petit Cévoz	266 000 €

Projection financière & incidence sur la redevance :

La recherche de l'optimum entre emprunt et augmentation de la redevance conduit au scénario suivant : afin d'assurer la faisabilité financière du programme de travaux, la simulation prévoit la réalisation d'un emprunt de 1,5 M€ (taux de 4,5 % sur 25 ans) à réaliser fin 2024 ou début 2025.

Au total l'emprunt représentera 24 % du montant du programme sur la période 2024 – 2036.

Parallèlement, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la redevance assainissement de 6 % en 2024 et 4 % en 2025.

---0000000---

REALISATION D'UN PRET DE 2 200 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA «MAISON DE L'EAU DES PAYS DU GUIERS»

Annule et remplace la précédente délibération pour erreur matérielle (omission des conditions de remboursement anticipé et de la base de calcul des intérêts)

Au regard de la prospective financière, M. le Président évoque à l'Assemblée la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer l'opération de construction des futurs locaux du SIEGA et SIAGA (« Maison de l'Eau des Pays du Guiers ») selon le plan de financement détaillé ci-après :

- Coût prévisionnel des travaux = 3.235.000 €HT
- Montant prévisionnel de l'opération TDC (toutes dépenses comprises) = 4.560.000 €HT
- Plan de financement :

Autofinancement SIEGA	1.010.000 € <i>(dont 400.000 € issu de la cession du bâtiment Pravaz)</i>
Autofinancement SIAGA	1.250.000 €5
Subventions	100.000 €
Emprunt	2.200.000 € <i>(soit 48,25 % de l'enveloppe)</i>

Le Conseil Syndical du SIEGA,
Après avoir pris connaissance des diverses propositions,
Pour financer l'opération susvisée,

1°/ Décide à l'unanimité de recourir au financement ci-dessous exposé et de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes :

Montant : 2 200 000 euros
Durée du prêt : 20 ans (240 mois)
Taux fixe intérêt annuel : 3,82 %
Périodicité : Annuelle
Base de calcul des intérêts pour taux fixe : 30 jours sur la base d'une année de
Type d'amortissement : constant
Déblocage des fonds : 15 décembre 23
En cas de remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle conformément au contrat de financement
Commission d'engagement : 0,15 % soit 3 300 €

2°/ Autorise M. le Président à signer le contrat à intervenir, et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

---0000000---

REALISATION D'UN CREDIT A COURT TERME DE 1 000 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Dans l'attente de l'encaissement de subventions, M. le Président propose à l'Assemblée de recourir à un crédit à court terme, d'un montant de 1.000.000 €.

Une consultation a été lancée auprès du Crédit Agricole Centre Est, de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et du Crédit Mutuel.

Le Conseil Syndical du SIEGA,

Après avoir pris connaissance des diverses propositions,

1°/ Décide à l'unanimité de recourir au financement ci-dessous exposé et de retenir l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-Est :

Montant du crédit : 1 000 000 euros
Durée d'amortissement : 2 ans (24 mois)
Taux d'intérêt (fixe) : 4,11 %
Frais de dossier : 1 000 €
Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in
Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

2°/ Autorise M. le Président à signer le contrat à intervenir, et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

---oooOooo---

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - EXERCICE 2023 DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines opérations, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative n° 2 au budget principal eau potable.

SECTION D'EXPLOITATION

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
6061	Combustibles, électricité	2.000,00			
6068	Autres matières et fournitures	3.500,00	70111	Vente d'eau aux abonnés	148.000,00
627	Frais bancaires et assimilés	2.000,00	70611	Redevance assainissement collectif	56.000,00
6288	Autres (versements)	60.000,00	706121	Redevance assainissement non collectif	2.000,00
6411	Salaires, appointements	3.000,00			
6817	Dotation aux dépréciations des actifs	2.684,00	7714	Recouvrement créances admises en non-valeur	880,00
023	Virement section investissement	134.013,00	778	Autres produits exceptionnels	317,00
		-----			-----
	TOTAL	207.197,00		TOTAL	207.197,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
2315	Installations, matériel et outillage	270.150,00	13111	Subventions Agence de l'Eau	496.500,00
2315	Remboursement avance (chapitre 041)	17.482,00	1313	Subventions Département	9.000,00
			1641	Emprunts	-369.363,00
			238	Avances et acomptes	17.482,00
			021	Autofinancement complémentaire	- 134.013,00
		-----			-----
	TOTAL	287.632,00		TOTAL	287.632,00

Le Conseil Syndical,

Approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 du budget principal eau potable qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de quatre cent quatre-vingt- quatorze mille huit cent vingt-neuf euros.

---0000000---

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2023 DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines opérations, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative n° 1 au budget annexe assainissement collectif.

SECTION D'EXPLOITATION

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
6061	Combustibles, électricité	- 3.000,00			
611	Sous traitance générale	92.500,00	70611	Redevance assainissement collectif	56.000,00
61523	Réseaux	45.500,00	706121	Redevance pour modernisation réseaux collecte	2.000,00
61528	Autres	28.500,00	70878	Remboursement de frais	108.526,00
61558	Autres biens mobiliers	24.000,00			
6226	Honoraires	- 24.000,00			
6287	Remboursement de frais	3.000,00	7714	Recouvrement créances admises en non-valeur	88,00
63512	Taxes foncières	- 200,00			
66111	Intérêts des emprunts	42.200,00			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10.000,00			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs	256,00	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	304,00
022	Dépenses imprévues	-10.000,00			
023	Virement section d'investissement	41.606,00	778	Autres produits exceptionnels	232,00
	TOTAL	167.150,00		TOTAL	167.150,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
1641	Emprunts	304,00	13111	Subventions Agence de l'Eau	1.012.822,00
			1313	Subventions Département	241.275,00
			1641	Emprunts	- 1.212.187,00
			021	Autofinancement complémentaire	- 41.606,00
	TOTAL	304,00		TOTAL	304,00

Le Conseil Syndical,

Approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 1 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de cent soixante-sept mille quatre cent cinquante-quatre euros.

---0000000---

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2023 DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines opérations, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative n° 1 au budget annexe assainissement non collectif.

SECTION D'EXPLOITATION

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
658	Charges diverses gestion courante	- 35.000,00	7062	Redevance assainissement non collectif	91,00
6817	Dotation aux dépréciations des actifs	91,00			
023	Virement section d'investissement	35.000,00			
	TOTAL	91,00		TOTAL	91,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
2182	Matériel de transport	35.000,00	021	Autofinancement complémentaire	35.000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	26.000,00	4582	Opérations pour compte de tiers	26.000,00
	TOTAL	61.000,00		TOTAL	61.000,00

Le Conseil Syndical,

Approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 1 du budget annexe assainissement non collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de soixante et un mille quatre-vingt-onze euros.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service technique, M. le Président propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Syndical,

Décide à l'unanimité :

1° - de créer un emploi permanent à temps plein d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024,

2° - s'engage chaque année à inscrire au budget du Syndicat les crédits nécessaires,

---oooOooo---

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – REVALORISATION PARTICIPATION EMPLOYEUR SUR LA MUTUELLE SANTE

Afin de pallier aux augmentations des complémentaires santé, M. le Président propose de réviser au 1^{er} janvier 2024 le montant de la participation employeur sur la mutuelle santé.

Le Conseil Syndical,

- après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

- décide, à l'unanimité, de modifier à compter du 1^{er} janvier 2024, la participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée. Cette participation est définie comme suit :

	PAR AGENT
ASSURE - 25 ANS	15.00 €
ASSURE 25 - 29 ANS	16.00 €
ASSURE 30-34 ANS	18.00 €
ASSURE 35-39 ANS	20.00 €
ASSURE 40-44 ANS	25.00 €
ASSURE 45 -49 ANS	30.00 €
ASSURE 50-54 ANS	35.00 €
ASSURE 55-59 ANS	40.00 €
ASSURE 60-64 ANS	45.00 €
ASSURE + 65 ANS	50.00 €

---oooOooo---

PROJET DE CONSTRUCTION DES FUTURS LOCAUX « MAISON DE L'EAU DES PAYS DU GUIERS »

M. le Président rappelle le marché de maîtrise d'œuvre signé le 19 juillet 2023 avec le mandataire COCO Architecture.

L'avant-projet sommaire (APS) a été remis par Coco Architecture le 27 octobre. Les pièces écrites et graphiques ont été analysées par le cabinet Florès (AMO) préalablement à la présentation du projet au comité de pilotage réuni le 14 novembre.

Suite aux échanges, différents points ont pu être précisés et d'autres appellent encore des réponses de la part de la maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, quelques adaptations sont envisagées à la

demande des maîtres d'ouvrage, notamment en termes d'agencement des espaces. Le tableau d'analyse de l'APS a été actualisé en conséquence en faisant mention des orientations à prendre en compte pour la phase suivante et des interrogations en suspens.

La maîtrise d'œuvre doit transmettre ses éléments de réponse ou d'explication sur les questionnements, afin que le SIEGA et le SIAGA puissent valider l'APS et préparer l'ordre de service pour la phase APD (avant-projet détaillé).

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15 après que M. BERTHOLLIER eut remercié les participants de leur présence.

Le Président,



C. BERTHOLLIER